Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

DFCPAJI_2025_0046

Objet : Marché n°24.276 – fourniture de notices bibliographiques de gestion et enrichissement du catalogue public des médiathèques municipales de Tourcoing

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché en vue de la fourniture de notices bibliographiques de gestion et enrichissement du catalogue public des médiathèques municipales de Tourcoing ;

Considérant que la société ELECTRE a remis une offre économiquement avantageuse ;

DECIDONS

Article 1er : De conclure le marché n°24.276 avec la société ELECTRE pour un montant de 5688 € HT pour la période initiale en vue de la fourniture de notices bibliographiques de gestion et enrichissement du catalogue public des médiathèques municipales de Tourcoing.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue

Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 03 MARS 2025

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

VILLE DE TOURCOING
Dépt du Nord

Accusé réception en Préfecture le : 03 MARS 2025

Publié sur le site de la Ville le :

03 MARS 2025